

Paris, le 27 mars 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'évaluation du nombre de participants à la manifestation « la manif pour tous » dimanche 24 mars a donné lieu à une série de prises de position dont certaines, en raison de la forme qu'elles ont revêtue, mettent encore une fois directement en cause la neutralité des méthodes de travail des fonctionnaires de la préfecture de police. Ces allégations sont inacceptables et le préfet de police tient, en réponse, à apporter deux séries de précisions.

En premier lieu, il est rappelé que la préfecture de police a procédé dès dimanche en fin d'après-midi à une première estimation du nombre de manifestants grâce à la présence sur place de policiers de la direction du renseignement de la préfecture de police (DRPP) avec en appui des soutiens vidéo et aérien (cf. annexe et [photos](#)). Dès le lendemain, un recomptage précis entamé à partir du visionnage intégral des films a permis de confirmer l'évaluation communiquée par la préfecture de police, à savoir 300 000 manifestants.

La préfecture de police tient l'intégralité de ces enregistrements à disposition des journalistes intéressés. Elle rappelle que pour cette manifestation, comme pour la précédente qui s'est tenue à Paris le 13 janvier, les organes de presse ont été invités à la préfecture de police afin de procéder eux-mêmes à l'opération de recomptage.

En second lieu et de manière générale, le préfet de police indique à nouveau que la méthode de comptage employée à Paris depuis plusieurs années repose sur des relevés de terrain précis et rigoureux ; cette méthodologie transparente, connue à l'avance est d'une totale objectivité et mise en œuvre par des fonctionnaires de police expérimentés dans ce domaine.

Comme lors de la précédente manifestation, aucune précision sur les modalités techniques de comptage mises en œuvre par le comité d'organisation pour aboutir à sa propre estimation n'a été fournie.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

ANNEXE

Méthode utilisée pour l'estimation du nombre de manifestants

Pour apprécier la participation à ce rassemblement, deux équipes de comptage, composées de 2 fonctionnaires expérimentés en ce domaine, ont été mises en place en un point stratégique situé en bas de l'avenue de la Grande Armée (17^e), à proximité de la porte Maillot.

Ce point de comptage, situé 75 avenue de la Grande Armée (16^e), a comporté également un système d'enregistrement vidéo, constitué de 2 caméras, la première enregistrant les images sur la partie opposée de la chaussée, et la seconde cadrant les manifestants circulant sur l'autre moitié.

Une 3^e caméra, ayant en vision l'ensemble du cortège présent sur la place de la porte Maillot et l'enfilade de l'avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), a été placée à l'angle de l'avenue de la Grande Armée et de la place de la porte Maillot.

Une 4^e a été positionnée au sommet de l'Arc de Triomphe.

Le point de comptage a été également appuyé par de multiples groupes mobiles de la direction du renseignement de la préfecture de police (DRPP), chargés d'évaluer la surface et la densité des zones occupées par les manifestants (avenue de la Grande Armée, avenue Foch, Porte Maillot, avenue du Général de Gaulle à Neuilly-sur-Seine).

Enfin, un soutien aérien a été fourni par l'hélicoptère de la préfecture de police dont les photos ont fait apparaître l'absence d'occupation continue des axes choisis et des densités très inégales.